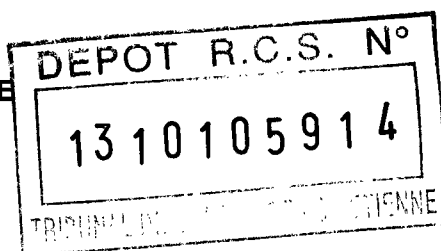


ARCH
Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 8, rue d'Arcole
42000 ST ETIENNE
339 942 096 RCS SAINT ETIENNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2009



L'an deux mille neuf,

Le trente juin,

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,

Les associés de la Société ARCH se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, à la demande du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe CANIVET, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent deux cents actions sur les deux cents actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

A handwritten signature, possibly "PC", in dark ink.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration des mandats des Commissaires aux comptes à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, décide qu'il convient de se prononcer sur la nomination de nouveaux Commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale, rappelant que Monsieur Jean-Marie BONHOMME est parti en retraite, décide de nommer :

- **le Cabinet E3C CONSULTING**
domicilié : 38, rue Paul Henri Spaak – 26000 VALENCE
Représenté par Monsieur Fabrice FEUILLERAT
en qualité de Commissaire aux comptes titulaire
- **le Cabinet Jean-Claude ESCOFFIER**
domicilié : 3, rue du Docteur Eynard – 26300 BOURG DE PEAGE
Représenté par Monsieur Jean-Claude ESCOFFIER en qualité de Commissaire aux comptes suppléant

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Le Cabinet E3C CONSULTING, représenté par Monsieur Fabrice FEUILLERAT et le Cabinet Jean-Claude ESCOFFIER représenté par Monsieur Jean-Claude ESCOFFIER ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

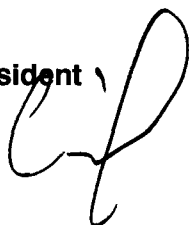
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

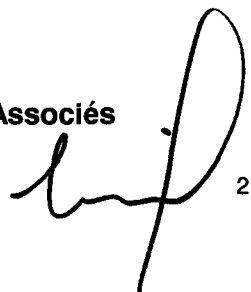
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Le Président



Les Associés

 2